

**TOUT AU LONG
DU PARCOURS**

L'accompagnement des personnes en situation de handicap par un référent unique (dont les coordonnées sont transmises) pour permettre un contact facile avec l'utilisateur.

| ETAPES D'UN PARCOURS | LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DEMANDENT |
|--|--|
| Dépôt du dossier à la MDPH | <ul style="list-style-type: none"> • Une qualification du personnel de l'accueil adapté au public accueilli. • Une information et une orientation de qualité. • La description des parcours en MDPH et l'engagement de celle-ci dans l'accompagnement des personnes. |
| Instruction de la demande | <ul style="list-style-type: none"> • Une transparence sur le cheminement du dossier. • Une réduction significative du délai de l'instruction à toutes les étapes du parcours. |
| Evaluation | <ul style="list-style-type: none"> • Une formation solide de l'équipe pluridisciplinaire sur les pathologies. • Une évaluation adaptée tenant compte de la souffrance et de la fatigabilité des personnes et de leurs familles. |
| Proposition de Plan de Compensation | <ul style="list-style-type: none"> • Une évaluation des besoins réels non basée sur une approche économique. • Une communication rapide des résultats. • Un véritable libre choix du mode de vie, notamment du maintien à domicile. • Une description du parcours qui découle de la PPC (proposition du plan de compensation) : notification, explication détaillée de paiement des prestations. |
| CDAPH | <ul style="list-style-type: none"> • Une étude approfondie et une réelle compréhension des situations aboutissant à des décisions rapides. • Le respect de la liberté de choix de l'utilisateur entre les différentes modalités de réalisation de l'aide humaine conformément à la loi. • Le respect du droit des usagers d'être reçus devant la commission, et éventuellement pour les personnes qui le demandent, d'être accompagnés. |
| Notification | <ul style="list-style-type: none"> • La pérennisation des droits accordés si la situation de santé est stable. • Une argumentation de la notification dans tous les cas et d'autant plus complète lorsqu'il s'agit d'un refus. |
| Voies de Recours | <ul style="list-style-type: none"> • Une information et un accompagnement plus clairs auprès des personnes sur les voies de recours. • Une analyse qualitative des motifs de recours engagés. |
| Règlement des prestations Suivi des décisions | <ul style="list-style-type: none"> • L'effectivité de la prise en charge dans des délais raisonnables conformes aux contraintes de la situation des personnes. • Un décompte des paiements effectués clair et détaillé. |

Témoignages d'adhérents de l'APF 95

Presque deux années de bataille pour comprendre le méli-mélo des notifications qui se succèdent et se contredisent. Je n'ai même pas un accusé de réception de ma dernière demande. Pas d'explications sur la notification, les versements ? Je sais qu'on me doit beaucoup d'argent. **Est-ce fait pour me décourager ?** Depuis la naissance de ma fille, je suis davantage fatiguée par les difficultés administratives que par l'aide que je lui apporte.

Ann, maman d'une adulte polyhandicapée.

Mes heures d'aides humaines ont été divisées par 3 suite à une évaluation. Pourtant ma maladie évolue. On est venu me voir le matin quand je suis « en forme » mais c'est le soir quand je suis fatiguée et que je dois m'occuper de mes 3 enfants que j'ai besoin d'aide.

Nathalie, atteinte de sclérose en plaques.

On ne peut pas constamment justifier les questions des usagers par le seul fait qu'ils comprennent mal les notifications !

Jacky Decobert, représentant départemental de la Délégation APF95.

*De 2006 à 2011, j'ai bénéficié de la PCH. Lorsque j'ai fait ma demande de renouvellement en 2011, **on me l'a refusée** sous prétexte que mon handicap ne justifiait pas cette prestation.*

Gérard, atteint de tuberculose osseuse.

J'attends mes règlements...Uniquement pour ce qui est des salaires et des charges déjà versés à mes auxiliaires de vie : **un découvert de 3000€**, une capacité d'épargne vidée et une capacité de crédit épuisée. Aujourd'hui, je crains que mon interlocuteur ne soit bientôt la Banque de France.

Charles, atteint d'amyotrophie spinale progressive.